

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

AUTORITE BURUNDAISE DE REGULATION DES PRODUITS
VETERINAIRES, DES PESTICIDES ET DES ALIMENTS « ABREVPA »

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° DNCMP/.70../F/2026-2027 POUR LA FOURNITURE DU
MATRIEL INFORMATIQUE.**

Date de publication : 21/08/2026

Date d'ouverture des offres : 10/09/2026

9

Août 2026

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/70/F/2026-2027 RELATIF A LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE.

Date de Publication : 21 / 8 / 2026

Date d'ouverture des offres : 20 / 9 / 2026

1. OBJET

L'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments (ABREVPA), sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour la livraison du matériel informatique de l'ABREVPA. Le marché est à exécuter à l'immeuble abritant le bureau de l'ABREVPA situé à Bujumbura au Quartier Asiatique, avenue des paysans, immeuble LAKE HOUSE.

Les fournitures peuvent être revues à la baisse ou à la hausse suivant la disponibilité du budget.

CE MATERIEL INFORMATIQUE EST SUBDIVISE EN DEUX LOTS A SAVOIR :

- **Lot 1** : ordinateurs portables et accessoires
- **Lot 2** : ordinateurs de bureau et accessoires.

2. Financement du marché

Le marché est financé par le Budget de l'Etat exercice 2026-2027.

Le paiement sera à 100% en Francs Burundi sur le Budget ordinaire de l'ABREVPA, imputation : 40000 890076611011000042401 : Frais de fonctionnement de l'ABREVPA, sur la Tâche : « acheter le matériel informatique (desk top, laptop, imprimante, photocopieuses, scanners, rétroprojecteurs et camera) ».

3. PARTICIPATION

La participation est autorisée pour tous les fournisseurs remplissant les conditions d'éligibilité et qui ne sont pas en litige quelconque avec l'Administration.

4. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures, heure locale à l'adresse ci-après :

Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments, «ABREVPA »

Bujumbura, Zone ROHERO, Quartier Asiatique, avenue des paysans, immeuble LAKE HOUSE.

E-mail : info@abrevpa.gov.bi Site web : www.abrevpa.gov.bi

Le dossier d'appel d'offres physique peut également être obtenu sur présentation de deux bordereaux de versement : l'un d'un montant de cinquante mille Francs Burundi (50.000 BIF) versé sur le compte N° 03104582372 ouvert à la BRB au nom de l'ABREVPA et l'autre de cinquante mille Franc Burundi (50.000BIF) versé sur le compte N° CC100003 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR.



5. Dépôt des offres

Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après :

ABREVPA

Bujumbura, Zone ROHERO, Quartier Asiatique, avenue des paysans, immeuble LAKE HOUSE)

au plus tard le 19/09/2026 à 10 heures locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être valides pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture effective des offres.

6. Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui le souhaitent et avec un représentant de la DNCMP, le 19/09/2026 à 10 heures 30 minutes à l'adresse ci-après :

ABREVPA

Bujumbura, Zone ROHERO, Quartier Asiatique, avenue des paysans, immeuble LAKE HOUSE

7. CAUTION DE SOUMISSION

La caution de soumission est de 4 200 000 BIF pour le premier lot et 3 400 000 BIF pour le deuxième lot.

Cette garantie doit être présentée sous forme d'une caution bancaire établie suivant le modèle en annexe 2.

8. DELAI D'EXECUTION DU MARCHE : 60 jours calendaires.

Un soumissionnaire pourra proposer un délai plus court selon les exigences de son fournisseur.

9. CRITERES DE QUALIFICATION

- *Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié et conforme et dont l'offre financière est la moins-disante.*
- *Un soumissionnaire peut être attributaire du marché s'il remplit toutes les conditions requises du présent DAO.*
- *Si le soumissionnaire qualifié se désiste ou ne parvient pas à constituer la garantie de bonne exécution, sa garantie bancaire de soumission sera saisie et le marché pourra être proposé au soumissionnaire classé en second.*

Veuillez accepter Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Bujumbura, le 19/09/2026

Le Directeur Général et Personne Responsable des
Marchés Publics à l'ABREVPA,
Ir. Léopold MANIRAKIZA

